

## **SESSION ORDINAIRE DU 06 DECEMBRE 2010 à 20 h 30.**

**Date de convocation : 30.11.2010.**

**Affiché le 14 Décembre 2010.**

L'an deux mil **DIX**, le **02 NOVEMBRE**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Michel DUPUY**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. SEMENY.**

**ABSENT** : **GUEDEC**

**EXCUSES** : **Patricia REBEYROL ayant donné pouvoir à Michel DUPUY.**  
**Didier JAMET ayant donné pouvoir à Alain NARDOU**

**SECRÉTAIRE** : **Marie-Caroline SEMENY est élue secrétaire.**

En ouvrant la séance, Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le renouvellement du bail du Multiple rural « Le Grillon » avec Mme PONT Melliana.

Alain NARDOU donne lecture du procès-verbal de la session du 02 Novembre 2010. Le procès verbal est adopté et signé par tous les membres présents sans aucune modification.

### **N°1) RENOUELEMENT BAIL MUTIPLE RURAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Mme PONT Melliana, en date du 04 Décembre 2010, souhaitant le renouvellement du bail commercial pour le Multiple rural, qui se termine le 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le renouvellement du bail commercial du multiple rural.
- Mandate Monsieur le Maire pour engager la procédure chez Me LE BARBIER, notaire à Excideuil, pour établir l'acte de renouvellement de bail commercial avec Mme PONT Melliana, pour le Multiple rural, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de renouvellement de bail et toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du locataire.

*Commune de St Martial d'Albarède - Session du 06 Décembre 2010.*

*Feuillet n° 2*

**Membres présents** : **DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. SEMENY.**

### **N°2) TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs de la redevance assainissement institués en application des dispositions des articles R 2333.121 à R 2333.132 du Code Général des Collectivités

Territoriales, doivent être fixés pour l'exercice 2011.

En application de la loi sur l'eau (CGCT), le montant de l'abonnement (part fixe) de la facture ne doit pas dépasser 50% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 40% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (communes rurales) du coût du service. Le calcul est effectué par logement desservi et pour une consommation annuelle d'eau de 120 m<sup>3</sup>.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2011, les tarifs votés en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer la redevance d'assainissement collectif pour 2011 comme suit :

- Prime fixe d'abonnement : 80 €

- Le m<sup>3</sup> d'eau consommée : 1 €

Pour les usagers n'utilisant pas l'eau du réseau d'adduction d'eau potable, la redevance sera calculée sur la base d'un volume évalué à **20 m<sup>3</sup>** par an et par foyer.

### **N°3) CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL 2011 / CNP ASSURANCES**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Les contrats sont gérés par le Centre de Gestion de la Dordogne, qui nous informe par circulaire reçue le 08 novembre 2010 de la hausse des conditions tarifaires concernant l'accident de travail.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le taux de cotisation sera de 5,25 %.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2011,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la Convention de gestion du contrat d'Assurance CNP, concernant la baisse du taux d'appel de cotisation et des frais de gestion.

### **N°4) PONT / VIREMENT DE CREDITS**

Le Conseil Municipal, sur décision du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 sont insuffisants,

- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Entretien bâtiments	61522	300 €		
Virement à la section d'investissement			023	300 €
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>300 €</b>		<b>300 €</b>
<b>Opération 0066 REPARATION DEGATS PONT Autres immobilisations corporelles en cours</b>			2318 / 0066	300 €
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>6 000 €</b>
Opération 0001 : OPERATION FINANCIERES Virement de la section de fonctionnement			021.001	300 €
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				<b>300 €</b>

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

*Commune de St Martial d'Albarède - Session du 06 Décembre 2010.*

*Feuillet n° 3*

*Membres présents : DUPUY. LEYMARIE. CIPIERRE. MICHAUD. JOVET. NARDOU. SEMENY.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **BULLETIN MUNICIPAL**

A la demande de Magali MICHAUD, Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du bulletin municipal.

Un avant-projet a été fourni par SPP.

### **CONCERT A L'EGLISE**

Yveline LEYMARIE rappelle que la chorale « Cœur de l'Isle » de Trélissac, organise un concert de Noël à l'église le samedi 11 décembre à 18 heures.

A la suite du concert, un pot est offert par la Municipalité.

### **DEMANDE SALFEJ**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de délégation de contrat enfance jeunesse formulée par le Syndicat d'Action Locale en faveur de l'enfance et de la jeunesse (SALFEJ).

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.**